



Candidature saluée par des panneaux aux entrées de La Chaux-de-Fonds et du Locle

«Le Locle-La Chaux-de-Fonds villes candidates au patrimoine mondial de l'Unesco»: trois panneaux ont été installés mardi aux entrées du Locle. Ils devaient y être au moment du dépôt de la candidature, c'était le but! La Chaux-de-Fonds installera les siens début janvier. /réd

Le dossier est disponible sur le Net depuis aujourd'hui

L'instructif dossier de candidature est disponible sur internet depuis aujourd'hui (www.urbanismehorloger.ch). En janvier, on le trouvera dans les bibliothèques du Locle et de La Chaux-de-Fonds. /réd

UNESCO

«Préparez vos guides et vos hôtels!»

C'est un peu émue que l'équipe du projet «Unesco» a remis hier matin l'imposant dossier de candidature «La Chaux-de-Fonds /Le Locle, urbanisme horloger», au Centre du patrimoine mondial de l'humanité, aux pieds de la tour Eiffel, à Paris.

PARIS
SYLVIE BALMER

Sous l'égide d'Oliver Martin, représentant de l'Office fédéral de la culture, et de Jean-Daniel Jeanneret, architecte du patrimoine chaux-de-fonnier, le petit groupe de travail des Montagnes a rencontré hier matin Ernst Iten, ambassadeur suisse et délégué permanent à l'Unesco. Celui-ci s'est souvenu avec plaisir de sa visite dans les Montagnes neuchâtelaises, en 2005. «Un site formidable où la précision horlogère se reflète dans l'habitat et l'urbanisme.»

«Il était une fois au 18e siècle...», pourrait-t-on écrire. Car là réside en effet tout l'intérêt des deux villes du haut, «deux villes, qui, contrairement aux sites classiques, n'ont pas de nœud médiéval ou antique», a noté l'ambassadeur. L'histoire a commencé de s'écrire il y a trois siècles. «En ça, La Chaux-de-Fonds et Le Locle méritent une valorisation à part. Leur inscription, si elle aboutit, valorisera également la liste, où n'est encore pas très bien représenté ce type

d'objet.» Le Comité du patrimoine mondial a en effet opéré un virage il y a un peu plus de dix ans en ouvrant la voie à une représentation plus équitable du patrimoine de l'humanité, élargissant la notion de chef-d'œuvre, autrefois réservée à l'Antiquité. En témoigne l'inscription sur la liste de sites qui font encore parfois figure d'ovnis, tels que celle, largement décriée, de la ville du Havre, qui a achevé de tor- dre le cou aux clichés.

Le patrimoine mondial ne se résume pas aux seuls monuments historiques. Les sites industriels sont aujourd'hui reconnus en tant que tels et ce, non seulement en raison de leur qualité architecturale, comme ce fut le cas pour la saline royale d'Arc-et-Senans, inscrite en 1988. «Il faut penser aux œuvres contemporaines aujourd'hui, pour ne pas avoir de lacunes demain», confirmait Ruth Oberholzer, délégué suisse permanent à l'Unesco.

Une fois le dépôt de candidature effectué, l'étape d'évaluation pourra débuter. Le verdict sera connu au printemps 2009. Pour information, le Comité du patrimoine étudie 45 candidatures par année. Chaque pays ne peut procéder qu'à une candidature par an. Aucune concurrence n'est à craindre, puisque tous les projets peuvent être acceptés.

«Inscrite en 2006, la ville du Havre a vu sa fréquentation touristique augmenter de 40%.



UNESCO Dans le hall d'entrée, Oliver Martin, de l'Office fédéral de la culture, Jean-Daniel Jeanneret, architecte du patrimoine de La Chaux-de-Fonds, et l'ambassadeur Ernst Iten s'accordent un arrêt devant une œuvre de Giacometti.

(VILLES DE LA CHAUX-DE-FONDS ET DU LOCLE - ALINE HENCHOZ)

«Ces deux villes, contrairement aux sites classiques, n'ont pas de nœud médiéval ou antique»

Ernst Iten

Préparez vos guides! Préparez vos hôtels!», ont prévenu les représentants de l'Unesco. Certes, Le Locle et La Chaux-de-Fonds cachent un trésor moins réputé que la Grande Muraille, plus impalpable que la statue de la Liberté... Ce trésor, c'est le fruit du travail des Montagnons, de leurs pères et de leurs grands-pères, en passe d'être reconnu patrimoine mondial de l'humanité. Puisse cette candidature les réconcilier avec leurs villes. /SYB

Le patrimoine immatériel protégé

Instituée en 1997, la proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité a marqué une étape cruciale de la stratégie du Comité du patrimoine mondial de l'Unesco. Elle vise à distinguer «les pratiques, représentations et expressions, les connaissances et savoir-faire que les communautés et les groupes reconnaissent comme partie intégrante de leur patrimoine culturel». Plus impalpable encore que le patrimoine industriel, le «patrimoine culturel vivant» concerne les domaines tels que les

traditions et expressions orales, les rituels ou encore les événements festifs. Ainsi le carnaval de la ville de Binche, au sud de Bruxelles, et celui de Barranquilla, en Colombie, ont été distingués en 2003. On compte également sur la liste des 90 exemples éminents du patrimoine culturel immatériel de l'humanité la «Slovácko Verbunk» ou danse des recrues, pratiquée en République tchèque, le patrimoine oral «Gèlèdè» du Togo ou encore la tradition originale et complexe des dessins sur le sable de l'archipel de Vanuatu. /syb

Des parlementaires fédéraux réjouis par la candidature neuchâteloise

La candidature de La Chaux-de-Fonds et du Locle est-elle bien perçue sous la Coupole fédérale? A l'occasion de la dernière session de l'année, une prise de température dans la salle des pas perdus du Conseil national a confirmé l'intérêt que suscite le dossier transmis hier à l'Unesco. Savez-vous que La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont candidats à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial? Pourquoi? Qu'en pensez-vous? Ce sont les trois questions posées aux parlementaires, sauf les Neuchâtelois, rencontrés mercredi.

■ Joseph Zisyadis



«C'est très bien. Ce ne sont pas seulement des sites glorieux mais aussi des créations de l'ère industrielle», répond le popiste vaudois Joseph Zisyadis, conscient que les deux villes sont uniques de par leur architecture et leur urbanisme. La candidature des deux villes le touche d'autant plus que «ce sont des créations ouvrières». Par ailleurs, il se sent concerné à plus d'un titre. C'est lui qui a lancé une initiative parlementaire qui a abouti à la candidature du Lavaux.

■ Christophe Darbellay

Le président du Parti démocrate-chrétien répond avec assurance. Le dossier ne semble guère avoir de secret pour le Valaisan. «Le site, bien sûr», répond-il à la deuxième question. «C'est l'histoire de la Suisse. Une des plus fameuses. Je suis très fier de cela», commente Christophe Darbellay. «Je ne pourrais pas avoir autre chose qu'une montre suisse au poignet», dit-il encore en dévoilant un modèle haut de gamme.



■ Charles Favre

«Oui», répond sans aucune hésitation le radical vaudois Charles Favre. «Ce genre de démarche est un plus pour nos différentes régions romandes», confie-t-il. Et d'ajouter. «Je connais assez bien La Chaux-de-Fonds, le Pod. J'y ai passé des vacances». Il a de la famille dans les Montagnes neuchâtelaises. Une de ses tantes a épousé un horloger chaux-de-fonnier.



■ Stéphane Rossini

«Je le sais. J'ai vu les titres des journaux.» Stéphane Rossini avoue cependant ne pas savoir vraiment pour quelles raisons les deux villes sont candidates au patrimoine mondial. «Si j'avais dû répondre à tout prix, j'aurais dit pour l'horlogerie ou Le Corbusier», dit le socialiste valaisan. Les explications données ont suscité son intérêt.



■ Antonio Hodgers

Nouveau venu au Conseil national – il a été élu pour la première fois en octobre dernier – l'écologiste genevois a entendu parler de la candidature des villes des Montagnes neuchâtelaises. Cités qu'il «apprécie beaucoup» ainsi que leurs habitants. Evoquant «le patrimoine historique réel» de La Chaux-de-Fonds et du Locle, Antonio Hodgers parle «d'une urbanité particulière». Le natif de Buenos Aires ne manque pas non plus de rappeler que la région est un des «berceaux de l'anarchisme».



■ Ueli Maurer

Le bientôt ex-président de l'UDC est incollable sur le sujet. Le Locle et La Chaux-de-Fonds sont candidats «pour leur architecture et leur plan de ville», répond-il sans ambages. «Deux villes particulières qui méritent cette reconnaissance», ajoute Ueli Maurer. «Je les connais les deux», dit-il en précisant qu'il s'y est rendu avec sa femme et ses six enfants. «Le Locle m'a davantage plu.» Pour lui, l'inscription au patrimoine mondial ne doit pas empêcher les deux cités de se développer.



■ Jean-Claude Rennwald

Le socialiste jurassien connaît très bien le dossier. Ne serait-ce que par sa lecture quotidienne de «L'Impartial». Syndicaliste, il se réjouit de la reconnaissance du travail des horlogers. Et Jean-Claude Rennwald d'espérer obtenir pour le Jura un même honneur avec les traces de dinosaures en Ajoie. /DANIEL DROZ



Chronologie

- **2000** Lors des deuxièmes Rencontres de décembre, le Chaux-de-Fonnier Daniel Musy lance l'idée d'une candidature chaux-de-fonnière à l'Unesco. Une suggestion reprise par le président du mouvement citoyen André Brandt. Jusque-là, l'idée avait été évoquée par Johann Murner, de l'Office fédéral de la culture, dans un article de la revue du Heimatschutz.
- **2004** Le 10 décembre, le Conseil fédéral annonce l'inscription des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds sur la liste indicative nationale. Elles y figurent aux côtés des sites préhistoriques lacustres, du vignoble de Lavaux, des chemins de fer rhétiques et le paysage culturel de l'Albulabernina dans les Grisons.
- **2005** Réunis en séance commune, les conseils généraux de La Chaux-de-Fonds et du Locle acceptent les crédits nécessaires (444 000 francs au total) pour poursuivre le dossier.
- **2007** Le lundi 17 décembre, la Confédération, le canton et les deux villes signent le dossier de candidature qui a été déposé hier à Paris. /dad